

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix sept**, le **21 février** à vingt heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Alexandra ROSETTI**, Maire.

Date de convocation : 15 février 2017.

Date d'affichage : 15 février 2017.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 <sup>er</sup> Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	2 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Monsieur	Joël	DENEUX	3 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Monsieur	Jocelyn	BEAUPEUX	4 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Madame	Patricia	GOY-LABE	5 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Madame	Nathalie	FERET PUIG	7 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Monsieur	Philippe	MERELLI	8 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Madame	Sylvie	ROBILLARD	Conseillère municipale
Monsieur	Christophe	GOUX	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	CHAPELLE	Conseiller municipal
Madame	Moïna	GREENEP	Conseillère municipale
Madame	Rachel	TABUTEAU CODOGNOTTO	Conseillère municipale
Monsieur	Grégory	HOUDEBERT	Conseiller municipal
Madame	Claude	STENGL	Conseillère municipale
Monsieur	Michel	CHAUSSAVOINE	Conseiller municipal
Madame	Alexandra	HENRY	Conseillère municipale
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale
Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
Madame	Valérie	EVARD	Conseillère municipale
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
Madame	Véronique	DELALY	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal
Madame	Geneviève	TELLIER	Conseillère municipale
Monsieur	Thierry	GASTEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	NGAFAOUNAIN	Conseiller municipal
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal
Madame	Chantal	DEMESENCE	Conseillère municipale

Conseillers absents excusés :

Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	6 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
donne pouvoir à Monsieur Christophe BOISSONNADE			
Madame	Sylvie	BRUNNER	Conseillère municipale
donne pouvoir à Monsieur Christophe GOUX			
Madame	Christiane	MASSIN	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Annabelle GAUTHERON			
Monsieur	Thomas	KEKENBOSCH	Conseiller municipal
donne pouvoir à Madame Geneviève TELLIER			

Conseiller absent :

Monsieur	Jean-Baptiste	HENRY	Conseiller municipal
----------	---------------	-------	----------------------

soit, à l'ouverture de la séance :

- nombre de Conseillers en exercice : 33
- présents : 28                      - représentés : 4                      - absent : 1                      - votants : 32

Secrétaire de séance :

Madame Annabelle GAUTHERON a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (pour : 32 voix/32).

La séance est ouverte à 20 h 04.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Alexandra ROSETTI demande si les élus rencontrent encore des difficultés pour se connecter à Drive.

Aucune difficulté particulière n'est évoquée. Thierry GASTEAU indique cependant la nécessité de s'habituer à ce nouvel outil.

### **POINT 1**

**Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 27 septembre et 8 novembre 2016**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Olivier AFONSO fait remarquer qu'il s'agit d'approuver les procès-verbaux (PV) de Conseils municipaux qui se sont déroulés il y a plusieurs mois ; il n'est pas aisé de se rappeler ce qui a été dit. Il demande s'il n'est pas possible d'approuver à chaque Conseil municipal le procès-verbal de la séance précédente, comme cela peut se faire dans les associations, conseils de quartier ou entreprises.

Il revient également sur le problème technique rencontré lors du Conseil municipal du 13 décembre dernier et sur le non enregistrement audio de la séance. Son groupe n'a pas été sollicité pour compléter le procès-verbal. Il souhaite donc savoir comment ce document allait être rédigé et comment les propos allaient être fidèlement retranscrits.

Alexandra ROSETTI rappelle que le procès-verbal n'est plus rédigé sous forme d'une retranscription intégrale des échanges mais sous forme de compte-rendu détaillé. Ainsi, le Secrétariat général retranscrit les notes prises durant le Conseil. L'assemblée a approuvé ce fonctionnement en juin dernier en votant la modification du règlement intérieur du Conseil municipal. Il n'est pas judicieux de demander à chacun de relire le projet de PV. En revanche, le document sera mis à la disposition de tous les élus dès qu'il sera prêt, en vue d'une approbation au Conseil suivant. Cela s'est déroulé ainsi pour ces deux procès-verbaux.

Olivier AFONSO pourra ainsi réagir si besoin et compléter ses propos s'il estime que ceux-ci n'ont pas été retranscrits fidèlement.

Le Conseil municipal approuve, **à la majorité absolue (Pour : 32 voix/32)**, les procès-verbaux des Conseils municipaux des 27 septembre et 8 novembre 2016.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

## DÉLIBÉRATIONS

### **POINT 2    2017-02-01**

#### **Rapport d'activité 2015 de Saint Quentin en Yvelines (SQY)**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Alexandra ROSETTI signale qu'il s'agit d'un bel ouvrage, riche en informations. Les actions réalisées en 2015 y sont synthétisées. L'enjeu, à cette période, et suite au changement de majorité, a été de réorganiser les services et d'anticiper/préparer l'élargissement de l'agglomération.

Elle précise que près de 700 agents travaillent à l'agglomération. L'organisation a été repensée autour de quatre Directions pour pouvoir répondre au projet politique porté par la nouvelle majorité.

Elle rappelle les compétences de l'agglomération :

- Développement économique,
- Emploi,
- Politique de la Ville,
- Aménagement, urbanisme, habitat,
- Transports, mobilité...

Jean HACHE confirme que ce document est bien fait. Il regrette que les rapports d'activité soient présentés avec plus d'un an de retard. Il demande ce que les délégués ont réalisé à l'agglomération en 2016. Il rappelle, à ce titre, que Patricia LABE est intervenue pour présenter son travail mais que depuis aucun autre retour n'a été fait par les délégués communautaires.

Alexandra ROSETTI présente sa délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Habitat. Ses actions en 2016 ont été concentrées sur le PLUi qui va être présenté au cours de la séance, sur les ZAC (Zones d'Aménagement concerté) de l'agglomération (Elancourt, Trappes, La Verrière, Guyancourt et bien sûr Voisins le Bretonneux) et sur l'habitat qui devient un secteur stratégique.

Le lendemain du Conseil, la conférence intercommunale du logement va être organisée. Avec la Loi ALUR, il s'agit de travailler à 12 communes sur une stratégie de peuplement sur la base d'une analyse de logements sociaux. L'idée est de peser sur les réservataires (Préfecture, bailleurs) afin de ne pas concentrer toutes les difficultés au même endroit.

Cela représente deux gros dossiers, avec celui du Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal à 12.

Jeudi soir, en Conseil communautaire, un avis sera rendu sur le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui préconise une construction de logements annuelle de 1 700 logements par an sur les 12 communes. Le PLH précédent était à 1 300 logements par an sur les 7 communes. Il préconise également environ 450 logements sociaux par an, des places d'hébergement... Il conviendra de définir comment territorialiser ces objectifs.

Dans le secteur de l'habitat, des associations ont un but d'information, d'hébergement d'urgence et d'insertion (l'ADIL, relai jeunes des Prés, foyer des jeunes travailleurs à Elancourt...). Ce sont des associations liées à l'habitat et qui rendent des services aux habitants en difficulté. Il a été nécessaire de définir des critères lisibles sur ce domaine « l'Habitat » pour le subventionnement de ces associations.

Patricia GOY-LABE explique qu'elle a en charge la politique de la Ville. Avec l'élargissement, trois contrats de ville ont été définis, qu'il convient dorénavant de faire converger. Plaisir et Maurepas ont rejoint ces contrats. Des contacts sont pris avec les communes entrées dernièrement à l'agglomération afin de leur proposer un redéploiement des permanences de services aux particuliers. Les associations sont également reçues pour leur permettre d'accéder à ces communes.

L'année 2016 était donc une année de construction avec la mise en place d'une cohésion sociale et d'un accès au droit. La prévention spécialisée se déploie dans les communes (La Verrière, Elancourt...). L'idée est également de consolider ces services dans les autres villes. La ville de Trappes aura quant à elle probablement ses propres éducateurs.

Le temps permettra de voir l'efficacité de ce fonctionnement.

Jocelyn BEAUPEUX indique que son rôle est dorénavant plus modeste au sein de l'agglomération avec sa fonction de conseiller communautaire. Il fait partie de la commission Aménagement et mobilité et représente la Ville dans différentes instances (PLUi, restructuration du réseau de bus, PLD, PLH...). Ainsi, il s'est recentré sur sa délégation vicinoise.

Geneviève TELLIER demande ce qu'il en est des bus et du nouveau programme.

Alexandra ROSETTI indique qu'elle ne dispose pas de nouvelle information à ce sujet et qu'un cabinet travaille sur ce dossier. Il ne devrait pas tarder à rendre ses conclusions.

Geneviève TELLIER souhaiterait des informations à ce sujet dès que possible.

Alexandra ROSETTI confirme son accord pour réaliser un retour d'information.

Thierry GASTEAU sollicite des informations complémentaires sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et sur la manière dont le travail a été réalisé : aspect technique et structuration politique (arbitrages rendus...).

Alexandra ROSETTI précise que le travail sur le PLUi a été mené pour les 7 communes. Il s'agissait d'un travail collaboratif, sur tous les aspects, avec un groupe « technique » et un groupe « politique ». Elle indique également que la plupart des villes avaient terminé leur PLU avant l'élargissement et qu'elles n'avaient ainsi pas une réelle volonté d'y retoucher de façon approfondie.

Le travail sur ce PLUi a commencé en 2012, de nombreuses réunions ont eu lieu, beaucoup de discussions et questions sur les maisons de jardin, les vérandas...

Quelques « conflits » subsistent. Il a fallu harmoniser entre les pratiques des différentes communes ce qui a entraîné discussions, échanges...

Jocelyn BEAUPEUX confirme ce travail et celui conséquent mené sur l'harmonisation, visant à disposer d'une codification commune sur les différentes zones de l'agglomération (pour nommer et caractériser les différentes zones).

Thierry GASTEAU réagit sur la préconisation de l'Etat, dans son schéma d'aménagement, de construire 1 700 logements par an. Saura-t-on y répondre avec les axes programmés ?

Alexandra ROSETTI explique que l'agglomération va émettre un avis défavorable à ce schéma. La région elle-même a émis un avis défavorable.

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) réunit des élus de toute l'Ile de France, des associations qui s'occupent d'hébergement. Il est co-présidé par le Préfet de région et par le Vice-président délégué à la Région. Il a travaillé sur des diagnostics et a défini des besoins en nombre de logements pour l'Ile de France, par an. Alexandra ROSETTI y siège au titre du Département.

Un nombre de logements à construire a été attribué à l'intercommunalité. En effet, l'objectif de 1 300 logements par an n'a pas été atteint. L'objectif de 1 700 logements par an n'est pas simple : il faut les commercialiser. Elle déplore cette culture du chiffre alors que de telles évolutions demandent du temps (concertation, allotissement...).

Le 7 mars prochain, une réunion du CRHH est organisée et celle-ci permettra ou non d'entériner ce chiffre. La décision impactera le PLH.

Olivier AFONSO indique qu'il a assisté au Conseil communautaire au cours duquel les compétences communautaires ont été débattues. Il demande quelles sont les conséquences de la non approbation et si ce dossier sera redébatu.

Alexandra ROSETTI répond que l'agglomération a jusqu'à la fin de l'année pour définir quelles compétences sont communautaires. Mais elle ne sait pas quand le sujet sera revoté. Si l'ensemble des conseillers ne trouvent pas de solutions, tout deviendra compétences de l'agglomération.

Geneviève TELLIER indique que beaucoup de missions relèvent de l'agglomération. Elle demande si, en cas de désaccord sur les compétences, toutes deviendront communautaires ou s'il est possible de voter par « bloc ».

Alexandra ROSETTI pense qu'il est possible de voter par « bloc ». Elle précise que certains désaccords subsistent mais personne n'a intérêt à ce que tout devienne communautaire.

***Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,***

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de Saint Quentin en Yvelines.

**POINT 3      2017-02-02**

**Modification du tableau des effectifs - Création et suppression de postes**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Alexandra ROSETTI présente les modifications à apporter au tableau des effectifs de la ville de Voisins le Bretonneux. Celles-ci correspondent à la suppression d'un poste dans le cadre d'une réorganisation de service (suppression d'un poste d'adjoint administratif), la suppression d'un poste dans le cadre d'un départ en retraite (suppression d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure).

Par ailleurs, un agent, actuellement recruté sur un grade d'adjoint technique, assure les missions d'aide auxiliaire de puériculture. Au vu de ses missions très spécifiques et du statut, il conviendrait qu'il soit recruté sur le grade d'agent social. Par conséquent, il est également proposé la suppression d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste d'agent social.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer un poste et de supprimer trois postes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Jean HACHE s'interroge sur le poste d'infirmière et demande s'il est judicieux de le supprimer au vu des besoins.

Alexandra ROSETTI précise que la personne qui était sur ce poste n'assurait plus de fonctions en lien avec cet emploi. En effet, elle occupait de nouvelles fonctions au service des Finances.

Jean HACHE demande combien d'infirmières la Ville emploie.

Nathalie FERET PUIG répond que la Ville compte deux puéricultrices ayant un statut d'infirmière au niveau de la direction des crèches/structures Petite Enfance.

Jean HACHE demande depuis quand cette personne était infirmière. Il trouve que cette situation fait désordre.

Alexandra ROSETTI précise que l'agent en question, suite à des problèmes de santé, ne pouvait plus assurer ses fonctions au sein des crèches. Elle aurait dû être reclassée.

***Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**APPROUVE** les modifications à apporter au tableau des effectifs de la Ville de Voisins le Bretonneux comme précisé au tableau annexé, soit :

- 1 création de poste
- 3 suppressions de poste

**DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2017, chapitre et articles concernés,

**DIT** que les modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2017.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

#### **POINT 4      2017-02-03**

#### **Adhésion de la ville de Voisins le Bretonneux à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (DRH) des Territoires (ANDRHDT)**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Alexandra ROSETTI informe que la Ville souhaite adhérer à cette association pour un coût annuel de 31 euros. Cette association permettra, entre autre, de pouvoir échanger sur nos expériences et nos dossiers.

Jean HACHE est surpris du nombre de structures de ce type qui se mettent en place. Il s'interroge sur leur utilité et demande à ce qu'un bilan soit réalisé. Il sollicite une précision : qui adhère : la Ville ou une seule personne ?

Alexandra ROSETTI répond que la Ville adhère. Elle rappelle l'importance d'échanger avec d'autres collectivités sur les éventuelles difficultés rencontrées dans les missions courantes ou lorsque la Ville est confrontée à des problématiques. Cela a été le cas récemment. Elle insiste sur l'importance d'avoir des retours d'expériences sur certains sujets et indique que si cette adhésion ne se révèle pas positive, la Ville y mettra un terme. Elle accepte qu'un bilan soit fait dans un an.

Olivier AFONSO demande de quel cas il s'agissait.

Alexandra ROSETTI répond qu'il s'agissait de la délibération sur la création de tous les postes de Voisins le Bretonneux.

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Voisins le Bretonneux à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines des Territoires (ANDRHDT),

**S'ENGAGE** à verser le montant de l'adhésion annuelle fixée à 31 euros,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

## **POINT 5      2017-02-04**

### **Indemnités des élus**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Alexandra ROSETTI explique que les indemnités de fonction des élus locaux sont fixées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par référence au montant du traitement correspondant à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». La définition d'un nouvel indice brut (IB) terminal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (IB 1022) et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (IB 1027) a incidemment pour effet de modifier les montants des indemnités fixés par ces barèmes.

La Trésorière a ainsi demandé de prendre une nouvelle délibération ne faisant plus mention de l'indice brut 1015. Il est ainsi proposé de fixer les indemnités de fonctions des élus dans la limite de l'indice brut terminal en conservant les mêmes pourcentages.

Olivier AFONSO rappelle que ce point concerne la majorité et le fonctionnement au sein de leur équipe. La minorité travaillant en tant que bénévole, il souhaite donc s'abstenir sur ce sujet.

Jean HACHE aurait souhaité disposer d'éléments chiffrés. Il fait également remarquer que l'indice augmentant, le montant des indemnités augmente également. Cette augmentation est supérieure à l'inflation.

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 30 voix/32),***

**FIXE**, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant de l'indemnité de fonction versée :

- au Maire : à 63,15 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- aux Maires-adjoints : à 23,05 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- au Conseiller municipal délégué : à 6,88 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- aux Conseillers municipaux rapporteurs : à 1,91 % du traitement afférent à l'indice brut terminal.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal, chapitre et articles concernés.

Pour (30) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN

Abstention (2) : Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (0)

## **POINT 6      2017-02-05**

### **Fiscalité directe locale - Année 2017**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

Joël DENEUX indique que les taux restent inchangés par rapport à 2016, conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et aux chiffres annoncés dans le budget voté en décembre dernier. Ces taux doivent être votés avant le 15 avril.

Jean HACHE constate l'incohérence entre la stabilité des prélèvements et celle des taux. Il reprend les termes évoqués, « stabilisation de la fiscalité », et n'approuve pas la façon de présenter les choses.

Il regrette également le refus de réétudier l'équilibre entre Taxe Foncière (TF) et Taxe d'Habitation (TH) malgré ses demandes répétées. Il estime que ces 2-3 dernières années auraient permis de réfléchir à cette question. Il ne votera pas favorablement ces taux et ira dans le même sens que son vote sur le budget. Il fait ainsi remarquer que l'équipe « freine » pour travailler sur cette question.

Joël DENEUX confirme la stabilité des taux.

Jean HACHE alerte sur les propos tenus, à savoir la « stabilité des prélèvements ».

Alexandra ROSETTI réfute ces propos.

Joël DENEUX fait référence au taux moyen national. Il indique que le taux de la Taxe d'Habitation est plus faible que la moyenne constatée au niveau national. La Taxe Foncière est quant à elle plus élevée. De plus, il ne juge pas pertinent de revenir sur cette répartition.

Jean HACHE estime que cette explication n'a pas de sens et s'interroge sur cette comparaison au taux moyen national.

Joël DENEUX indique que cette moyenne permet tout de même de se situer par rapport aux autres villes appartenant à la même strate.

Jean HACHE rappelle qu'il sollicite depuis des années la réunion d'un groupe chargé de rééquilibrer ces taux. Il demande à ce titre une réunion de la Commission extra-municipale Finances.

Alexandra ROSETTI demande à Jean HACHE pourquoi il tient tellement à modifier ces taux. Quel est son objectif ?

Jean HACHE indique que le taux moyen national n'a pas de sens. Il évoque la répartition entre les locataires et les propriétaires à Voisins le Bretonneux.

Jocelyn BEAUPEUX précise la répartition : environ 2/3 de propriétaires et 1/3 de locataires.

Jean HACHE explique qu'il est favorable à une baisse de la Taxe d'habitation pour favoriser la mise en location des logements. Il demande à ce que la Ville étudie la question.

Olivier AFONSO a déjà eu l'occasion d'indiquer sa position. Il a le sentiment d'un « tour de passe-passe » laissant apparaître une majorité n'assumant pas ses choix, notamment la hausse des impôts qui arrive. Les taux sont stabilisés mais l'équipe ne compense pas la réévaluation des bases.

Il revient sur le montant du fonds de roulement (environ 6 millions d'euros). Il estime qu'il ne dispose pas de visibilité sur les projets (en l'absence de Programmation Pluriannuelle des Investissements) et constate cette trésorerie anormalement importante. Il pense que la compensation ne représente pas un effort insurmontable.

Concernant l'argument avancé, la prudence, il indique que cela ne doit pas engendrer un immobilisme.

Il alerte sur le fait que les Vicinois ne vont pas comprendre l'augmentation des impôts qu'ils vont subir avec un tel fonds de roulement, surtout si des projets tels que la Ryder Cup sont financés par la Ville à hauteur de 10 000 euros.

Thierry GASTEAU souhaite réagir aux deux propositions de Jean HACHE :

- une baisse de la Taxe d'habitation et une augmentation de la Taxe Foncière : il pense que les propriétaires compenseraient sur les loyers ;
- concernant le taux moyen national, il estime également que celui-ci a peu de sens car il s'applique sur des bases. Le taux moyen francilien ou la moyenne des villes saint-quentinoise seraient plus intéressants.

Joël DENEUX rappelle qu'il ne s'agit pas de comparer les taux de Voisins le Bretonneux avec les taux moyens nationaux mais de comparer la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière.

Concernant l'évolution des bases, l'augmentation sera minime, moins de 1 %. Il revient sur ce qui a été évoqué par Pascal THEVENOT, Député, lors des vœux. Beaucoup de villes ont été amenées à augmenter leurs taux alors qu'à Voisins le Bretonneux, depuis l'élection, des taux ont baissé. Ainsi, la Ville perçoit 300 000 euros de moins du fait du transfert de la compétence de la gestion des déchets à l'agglomération, ce qui impacte considérablement le budget communal.

De plus, il alerte sur le fait que quelque soit le Gouvernement qui sera en place après les élections programmées en 2017, les collectivités locales seront mises à contribution pour réduire le déficit de l'Etat. Cela a été évoqué par Pierre BEDIER lors des vœux au Département.

Voisins le Bretonneux est perçue comme une commune « riche ». La Dotation Globale de Fonctionnement va continuer à baisser, sera peut-être nulle, voire négative. Concernant la péréquation horizontale, la contribution au FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Île de France) va quant à elle continuer à augmenter. Il alerte sur le risque d'effet « yo-yo » des taux, pour reprendre l'expression de Thierry GASTEAU.

Il suggère d'attendre d'y voir plus clair, notamment avec le projet de loi de finances pour 2018.

Alexandra ROSETTI revient sur le contexte de la réélection : il a fallu relancer les dossiers et mettre en place les nombreux projets. Concernant la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements), s'agissant d'un document de travail, celle-ci ne sera pas transmise. Elle évoque les nombreux projets en cours : la Remise et la reconstruction de la crèche, les travaux de l'église, au Mérantais, les voiries du Lac, la Maison de la Grande Île...

Ces projets auront pour conséquence de faire baisser le fonds de roulement.

Elle tient à rappeler qu'elle n'est pas opposée à l'emprunt mais qu'il est possible d'éviter d'y recourir aujourd'hui.

Concernant la Ryder Cup, elle suggère d'attendre 2018 pour mesurer l'intérêt de cette action.

Olivier AFONSO explique qu'il a pris cet exemple car il compare l'augmentation des impôts due à la fiscalité (estimée à 50 000 euros) et ces 10 000 euros affectés à l'événement qui devraient être supportés par l'agglomération. Il compare le montant de 10 000 euros pour faire de la promotion, avec les 6 millions d'euros de fonds de roulement. Il estime que l'équipe en place n'est pas capable de baisser les taux.

Même si l'augmentation des impôts est minime, il pense que c'est un mauvais exemple renvoyé aux Vicinois et qu'il serait préférable de compenser cette augmentation des bases car il y aura bien une augmentation des impôts.

Alexandra ROSETTI précise que cette augmentation est liée à une revalorisation des bases.

Olivier AFONSO rappelle que la Ville a été capable de faire cet effort l'année dernière.

Alexandra ROSETTI questionne sur l'avenir, après les élections présidentielles, et sur l'évolution de la DGF. En l'absence de visibilité, elle ne souhaite pas jouer avec les taux. Elle informe que l'évolution des bases sera inférieure à celle des autres années. En les maintenant, cela ne représentera rien sur les impôts. Elle regrette que Monsieur AFONSO n'ait pas fait de publicité sur la baisse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) intervenue l'année dernière.

Thierry GASTEAU ne souhaite pas refaire le débat d'orientations budgétaires. Concernant la baisse de la TEOM, il estime que la Ville n'a pas « rendu » 300 000 euros aux habitants mais plutôt « perdu » 300 000 euros, qui n'ont pas été compensés, et qui vont bénéficier à l'agglomération.

Joël DENEUX rappelle que les années passées, les recettes provenant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) étaient supérieures aux dépenses liées à ce secteur. Ainsi, une partie de la recette finançait indirectement d'autres dépenses. 300 000 euros ont ainsi été « rendus » aux Vicinois.

Thierry GASTEAU indique qu'il partage les craintes pour l'avenir concernant le fonds de roulement. Les collectivités locales risquent de financer le désengagement de l'Etat.

Mais le fonds de roulement reste conséquent et une délibération a été votée pour constituer une provision sur les risques. Le principe a été voté mais la provision de ces risques n'arrive pas.

Quant à la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements), il indique qu'il ne souhaite pas en connaître le détail mais juste savoir comment la majorité se projette dans l'avenir.

Enfin, pour l'emprunt, il alerte de nouveau sur le risque d'inversion des taux et rappelle que cela coûtera plus cher à la Ville d'emprunter par la suite, après les élections notamment.

Joël DENEUX indique qu'il n'est pas judicieux d'emprunter si cette somme vient alimenter le fonds de roulement. Il rappelle que, par le passé, la Ville a contracté un emprunt de un million d'euros, sans raison valable apparente.

Il indique également que la provision mentionnée (2,7 millions) a été constituée pour financer les équipements communaux de la ZAC de la Remise.

Thierry GASTEAU souhaite apporter des explications sur l'emprunt de un million d'euros contracté par le passé, non pas sur le mandat précédent mais celui d'avant : il s'agissait d'un emprunt d'équilibre pour un emprunt mal négocié. L'un des emprunts contractés avait une date butoir nécessitant de débloquer l'ensemble des fonds soit un million d'euros. Les éléments devraient être retrouvés dans les services, malgré les accusations portées de destruction de dossiers.

Olivier AFONSO rappelle qu'Alexandra ROSETTI était première adjointe.

Il explique que certains projets actuels sont manquants sur la Ville. L'emprunt peut servir à ce niveau. Il approuve les craintes de Thierry GASTEAU : demain, la Ville ne pourra peut-être plus aller sur les marchés financiers pour les projets conséquents. Il espère ne pas découvrir des projets lancés dans la presse.

Pour conclure, Alexandra ROSETTI rappelle la bonne gestion réalisée, l'objectif de réduction de la trésorerie et les projets lancés. Ceux à venir doivent être chiffrés et il convient d'être prudent au vu de la conjoncture actuelle.

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 25 voix/32),***

**FIXE** les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2017 comme suit :

- taxe d'habitation.....	14,70 %
- taxe sur le foncier bâti.....	21,28 %
- taxe sur le foncier non bâti.....	102,04 %

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision.

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY

Contre (7) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0)

## **POINT 7      2017-02-06**

### **Adhésion de la ville de Voisins le Bretonneux à l'association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE)**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

Joël DENEUX propose d'adhérer à l'AFIGESE (Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales), association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management. Il s'agit d'un réseau, d'un lieu d'échanges, de formation, de confrontation à destination des agents municipaux. La cotisation s'élève à 170 euros.

Jean HACHE sollicite un retour d'expérience dans un an.